

Migrants malgré eux

Une proposition de typologie

Véronique Lassailly-Jacob

Géographe

Migrations forcées et déplacements imposés de communautés entières ont jalonné l'histoire de l'humanité et façonné le peuplement des pays du Sud. La « Grande Déportation », plus connue sous le nom de « traite esclavagiste » n'a-t-elle pas représenté le plus grand déplacement forcé de population jamais réalisé ? Et les navires négriers remplis de leur cargaison humaine en route pour le Nouveau Monde n'ont-ils pas fait office de premiers camps de transit ? L'époque coloniale, quant à elle, fut marquée de fuites massives de population refusant les réquisitions et l'impôt, de regroupements imposés par les autorités le long des pistes et d'expulsions pour faire place aux plantations des colons européens.

Notre étude concerne les mouvements et déplacements de population massifs, contraints et collectifs qui marquent l'histoire récente des migrations Sud-Sud. À l'aube du XXI^e siècle, dans les pays du Sud, les flux migratoires sont dominés par les exodes massifs, soudains et de longue durée. Fuites et déplacements de grande ampleur surviennent en réponse à des contextes de crises aiguës, violence politique le plus souvent, mais aussi famine et épidémie, catastrophe ou destruction environnementale ou, encore, en cas d'intervention coercitive de l'État. Ce sont des mouvements de proximité qui surviennent à l'intérieur des territoires comme vers des pays voisins. Les uns sont brutaux et désorganisés, telle la fuite éperdue en quelques jours d'environ 400 000 Rwandais vers l'ex-Zaïre en 1994, les autres sont planifiés et encadrés par les pouvoirs publics, tant à l'époque du déplacement que de la réinstallation, comme ce fut le cas du transfert organisé des 100 000 Nubiens d'Égypte et du Soudan, à la suite de la construction du second barrage d'Assouan, en 1964.

La mobilité forcée fait référence à deux groupes qui se distinguent par la part de libre-arbitre qu'ils détiennent : d'un côté, les « migrants forcés », de l'autre, les « déplacés ». Les premiers se déplacent, font mouvement, ont un choix aussi faible soit-il quant au temps du départ, – même s'il y a nécessité quasi absolue de partir – et à la destination. Les seconds subissent un déplacement sous la pression d'une contrainte implacable sur laquelle ils n'ont aucune prise. Les « migrants forcés » fuient la violence menaçant leur sécurité ou bien quittent un environnement dont les ressources ne sont plus suffisantes pour assurer leur survie : leur mouvement est une migration dans le sens où ils gardent une certaine capacité d'initiative aussi réduite soit-elle. Cette migration sous contrainte trouve ses caractères dans la citation suivante qui pourrait être celle d'un éleveur malien fuyant en 1993 la région de Tombouctou pour échapper aux repréailles de l'armée : « Il faut partir, vite. Partir et sauver ce qui peut l'être, emmener nos bêtes dans cette transhumance forcée et contraire à nos usages. Partir et laisser presque tout, sans savoir vraiment où nous allons, sans savoir quand nous reverrons les terres où nous vivions depuis des décennies. Partir, simplement pour rester vivant » (Rebelle, 1995 : 7). Urgence, perte de biens, nouvel espace de vie inconnu, incertitude quant à la destination et à l'avenir, partir pour fuir l'insupportable, tous ces critères entrent dans une définition d'une migration forcée. Les « déplacés », quant à eux, regroupent les personnes transférées par des projets d'infrastructure, redistribuées, regroupées, expulsées ou déportées par décision politique ou encore victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

Ces mouvements de masse sont d'ores et déjà un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale. En préfaçant l'ouvrage du HCR sur « Les réfugiés dans le monde » (HCR, 1997), le secrétaire général des Nations unies, K. Annan, insiste sur la gravité du phénomène de déplacement forcé qu'il perçoit comme l'un des problèmes actuels les plus cruciaux et les plus urgents à résoudre. Quant à la littérature anglophone, elle fait une large place à ces mouvements forcés de population abordés comme thèmes d'étude, notamment par deux centres de recherche universitaires, l'un à Toronto (Centre For Refugee Studies), l'autre à Oxford (Refugee Studies Programme). En revanche, cette question n'a suscité que peu d'attention de la part de la recherche académique française. Si les processus migratoires, les migrations internationales ou les diasporas sont

des domaines largement étudiés, la mobilité géographique forcée en tant que telle n'a pas encore suscité de recherches approfondies. Évoquant les mouvements de population au Moyen-Orient, R. Bocco (1993) souligne l'absence de systématisation des approches sur les migrations forcées dans cette région du monde. Il insiste également sur l'attention inégale que les chercheurs en Sciences sociales portent aux divers types de flux migratoires, privilégiant l'étude des migrations de main-d'œuvre aux dépens de celle des déplacements forcés. Ce champ de recherche – dit-il – est encore peu exploré, hormis par des juristes et experts en relations internationales ou par des économistes d'organisations onusiennes ou encore par une littérature qu'il qualifie de « technique » produite par et pour les organisations internationales.

Notre objectif est d'attirer l'attention sur ces mouvements de masse en démontrant qu'ils constituent, par leurs spécificités, un champ de recherche à part entière dans l'ensemble des phénomènes migratoires. Pour cela, nous tenterons successivement de situer la « mobilité forcée » dans le champ d'étude du phénomène migratoire et de construire une typologie des mouvements sous contrainte fondée sur les déterminants des départs, principalement à partir d'exemples africains.

■ La « mobilité forcée » dans le phénomène migratoire

La littérature sur les phénomènes migratoires classe souvent les migrants en deux grandes catégories : d'un côté, les migrants « volontaires » ou « spontanés », de l'autre, les migrants « involontaires » ou « forcés », un classement qui se fonde sur le pouvoir de décision des acteurs. Comme le souligne R. Bocco (1993 : 13) : « le migrant "volontaire" serait essentiellement un migrant "économique" qui opère rationnellement et librement des choix de départ et de retour, alors que le migrant "involontaire" agirait dans un contexte contraignant qui empêche ou réduit fortement toute possibilité de choix ». Toutefois, cette distinction fondée sur le libre-arbitre prête de plus en plus à

controverses. À partir de quel seuil de contrainte, une migration volontaire devient-elle involontaire ? Les mobiles de l'exode se sont tellement complexifiés qu'ils ne permettent plus de départager clairement les deux groupes et la migration dite « volontaire » comporte de plus en plus un certain niveau de contrainte.

Parmi les motivations du déplacement, on distingue de plus en plus difficilement celles qui prédominent dans la décision. Par exemple, si les violences issues de conflits politiques sont la principale cause d'exodes massifs, elles s'associent de plus en plus à d'autres facteurs de crise, démographique, économique et écologique qui ne permettent pas de dissocier facilement « réfugiés de la violence » et « réfugiés de la misère ». Les « boat people » de Gibraltar qui risquent leur vie et leur liberté pour s'introduire subrepticement en Europe sont-ils des migrants volontaires ou forcés ? Sont-ils vraiment des migrants clandestins ou des demandeurs d'asile ? Et les Chinois qui débarquent illégalement en Nouvelle-Calédonie à la fin de l'année 1997, où ils furent immédiatement parqués dans un camp de détention provisoire, répondent-ils aux qualificatifs de « clandestins pour raisons économiques » et doivent-ils être traités comme tels par les autorités du pays d'accueil ? Sont-ils des « vrais » ou « faux » demandeurs d'asile ? Ces questions méritent d'être posées au regard des nouvelles politiques migratoires de plus en plus restrictives instituées par les pays d'accueil.

Une autre classification apparaît dans l'atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe conçu par N. Robin (1996) ; dans l'un des chapitres intitulé « Migrations de crise... ou crises des migrations », C.-V. Marie différencie dans le monde d'aujourd'hui deux types extrêmes de migrations : les migrations d'*itinérance*, « dont les protagonistes, y compris les plus modestes, sont portés par une ambition, par un projet de promotion sociale » et les migrations de *déserrance*, un néologisme utilisé pour imager « la double dimension de l'errance et de la désespérance ». Les premières ont « pour horizon privilégié l'Occident développé » alors que les secondes sont plus souvent des migrations Sud-Sud et incluent, entre autres, les réfugiés (Marie, 1996 : 53). Ces deux formes extrêmes de mouvements se distinguent par les motifs de départ, la destination et le comportement des acteurs, la composition démographique, l'encadrement, la relation au lieu d'origine ou au lieu d'accueil, les modalités du retour et de la réin-

sersion ou encore le comportement ou le statut des acteurs. Nous avons choisi d'approfondir trois de ces critères : il s'agit des déterminants du mouvement, de sa composition démographique et de son encadrement.

Les déterminants

Les motifs de départ sont l'un des critères les plus importants pour différencier les catégories de mouvements de population. Alors que la migration volontaire s'apparente à un processus régulateur de contraintes économiques, sociales ou écologiques, la mobilité forcée est en elle-même le symptôme d'une crise profonde. Dans le premier cas, « on part pour essayer de mieux vivre » alors que, dans le second, « on part pour fuir l'insupportable » (Sauvain-Dugerdil, Preiswerk, 1993 : 24). D'un côté, la migration représente la solution au problème de conditions de vie devenues trop précaires et répond à une stratégie de promotion économique et sociale ; de l'autre, c'est le départ qui est vécu comme le problème et la seule survie qui est en jeu.

Fondée le plus souvent sur des déterminants économiques, la migration « volontaire » est également une composante du fonctionnement de certaines sociétés. Chez les Soninké de la vallée du fleuve Sénégal, la migration est un fait identitaire, vécue comme un parcours initiatique : « partir, c'est notre école » disent les Soninké. Et chez les Nubiens d'Égypte, les migrations de travail vers les villes du Nord sont depuis fort longtemps inscrites en profondeur dans l'organisation sociale et la cohésion des communautés (Fogel, 1997). Par opposition, la mobilité forcée est souvent synonyme de rupture, de cassure dans le fonctionnement d'une société et son espace de vie. Le mouvement en lui-même est vécu comme un traumatisme, car ses déterminants ne sont ni décidés, ni maîtrisés par ceux qui le subissent. Il peut entraîner appauvrissement, illégalité, bouleversement des structures familiales et marginalisation sociale, comme le souligne L. Cambrézy (1998) à propos de la communauté rwandaise en exil à Nairobi. Et les multiples risques de paupérisation encourus par une population transférée, suite à des projets d'infrastructure, ont été identifiés, évalués et intégrés dans un modèle théorique d'intervention à l'usage des planificateurs et des gouvernements (Cernea, 1998).

La composition démographique

La migration « volontaire » est souvent sélective. Elle peut ne concerner que quelques familles à l'intérieur des communautés, comme dans le cas du vaste mouvement d'émigration européen du XIX^e siècle vers le Nouveau Monde : par exemple, dans les montagnes du Valais Suisse, nombreuses furent les familles qui décidèrent de quitter une terre dont les ressources n'étaient plus suffisantes pour leur assurer des conditions de vie décentes ; elles choisirent la voie de l'exil afin de refaire leur vie à des milliers de kilomètres, en Argentine, où elles fondèrent des colonies agricoles. Mais toutes ne furent pas candidates au départ. Seuls les chefs de famille les plus entreprenants et ceux qui avaient pu rassembler les fonds nécessaires pour financer le voyage, se lancèrent dans l'aventure (Carron, 1986). La migration « volontaire » peut aussi être sélective en fonction de l'âge et du sexe, comme en Nubie égyptienne où, pendant longtemps, les migrations de travail vers les villes du Nord ne concernèrent que les jeunes hommes. Par opposition, la mobilité forcée a la particularité d'être collective. Elle touche l'ensemble des membres d'une communauté, hommes et femmes, jeunes et vieux, de tout statut social. Parfois, le mouvement sous contrainte touche un certain groupe marqué d'un trait identitaire, telle la communauté protestante française à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes ou celle, aujourd'hui, des journalistes algériens menacés de mort. Ou bien, c'est toute la population d'un lieu qui subit un déplacement forcé, comme dans une situation de transfert pour cause d'utilité publique ou en cas d'intervention coercitive d'une autorité souveraine, ou encore lors d'une catastrophe naturelle.

Et les effets de ces départs forcés ne sont pas ressentis de façon similaire par les différentes catégories de population : en milieu rural, les femmes sont souvent plus affectées que les hommes, car leurs droits, généralement leurs droits fonciers, ne sont pas toujours reconnus dans les programmes de réinstallation. Les personnes âgées et les jeunes enfants sont aussi plus vulnérables aux effets du déplacement, comme le soulignent T. Scudder, sociologue américain spécialiste des questions de transferts (1982), ainsi qu'A. Maillet dans son ouvrage « Pélagie-la-Charrette » (1979). Cet auteur retrace l'épopée du retour d'exil du peuple Acadien déporté en masse vers les colonies américaines du Sud en 1755. Au cours de ce « Grand Dérangement », tout

un peuple fut « empilé » dans des goélettes anglaises et déporté vers la Georgie et la Louisiane. A. Maillat accompagne de sa verve le convoi des chariots qui ramenait en Acadie, dans la clandestinité, « un reste de peuple » qui « avançait aux pas des bœufs », « remontait un continent sur la pointe des pieds », « un peuple en lambeaux, fourbu, (qui) semait sur la terre d'Amérique des enfants en bas âge et des vieillards épuisés » (Maillat, 1979 : 209).

Enfin, la migration « volontaire » peut évoluer vers une migration de type « forcé » ; la composition démographique est l'un des indicateurs du changement de la nature du mouvement. Par exemple, dans les pays sahéliens frappés par la sécheresse de 1969-1974, la migration de famine impliqua les femmes et les enfants, alors que seuls les hommes étaient jusque-là concernés par les déplacements de travail. Et pendant la famine de 1974-75, qui affecta les communautés du Tamil Nadu de l'Inde méridionale, les migrations traditionnellement masculines et saisonnières se transformèrent en exodes de familles entières quittant la région pour se séparer ensuite, chaque membre actif se mettant à la recherche d'un emploi (Suhrke, 1994).

L'encadrement

La migration « volontaire » est souvent organisée, dirigée, inscrite dans des réseaux structurés mis en place par des autorités ou par les migrants eux-mêmes, au fil du temps. Par exemple, l'émigration transocéanique européenne du XIX^e siècle fut encadrée par de puissantes agences d'émigration qui incitaient par voie de presse les populations à partir et prenaient en charge toutes les prestations liées au voyage et à l'installation (Carron, 1986). Une autre forme de migration dirigée ou incitée par des pouvoirs publics est la colonisation de terres agricoles, comme en témoigne la « Transmigration » en Indonésie, vaste programme étatique d'encadrement de colons pour la mise en valeur de nouvelles terres (Levang, 1997).

En revanche, certains mouvements forcés comme les exodes soudains offrent des images de chaos, de désorganisation. Les photographies du retour, à pied, de milliers d'immigrants ghanéens se bousculant en foule au poste frontière, car expulsés brutalement du Nigeria en 1983, ou bien celles des Kurdes irakiens s'enfuyant en masse vers les confins montagneux de l'Irak, sont toujours inscrites dans les

mémoires. On se trouve face à un mouvement désordonné, une fuite, pendant laquelle les membres d'une communauté ou d'une famille sont dispersés. Pendant l'embarquement des familles acadiennes déportées vers le sud, A. Maillet souligne combien les lignages furent « bousculés » et « chavirés », les noms « embrouillés », les branches des familles « dispersées aux quatre vents » (Maillet, 1979 : 99). Quant aux camps de réfugiés, ils abritent des familles éclatées, des adultes isolés ou des jeunes qualifiés de « mineurs non accompagnés » ; une des principales tâches de la Croix-Rouge est bien, durant les conflits, de lancer des recherches pour retrouver les membres de familles éparpillées dans les prisons ou les camps.

La mobilité sous contrainte représente une forme de mouvement particulière au sein des flux migratoires : elle se singularise par un contexte de crise aiguë, de multiples ruptures et des exils collectifs. Toutefois, cette entité fait référence à de multiples mouvements. Les termes de « réfugiés », « déplacés », « dispersés », « évacués », « expulsés », « refoulés », « chassés », « regroupés », « sinistrés » ou « victimes » s'appliquent aux individus ou aux groupes qui, tous, quittent leur lieu de résidence sous une contrainte externe impérative. Cette diversité de dénominations atteste de la multiplicité des mouvements que nous avons tenté de classer.

■ Une typologie selon les contraintes du départ

De multiples typologies sont possibles au regard des déterminants du départ, structures et conditions du déplacement, logiques des itinéraires, formes d'assistance et d'encadrement, modalités d'installation, de réinstallation ou de retour, autant de critères de différenciation de ces groupes. Nous avons tenté de classer, définir et dénommer chacun d'eux en fonction des motifs de départ. Au risque d'un simplisme réducteur, nous tentons ici ce premier classement en regroupant les causes de départ en quatre grandes catégories : violences et persécutions, dégradations et destructions de l'environnement, politiques d'aménagement du territoire, interventions d'ordre politique

et stratégique. Chacune de ces causes est source d'un déplacement forcé que nous avons identifié, dénommé et scindé en sous-catégories.

Pour des motifs de violence, de persécution, de répression

Au cours du XX^e siècle, de nombreux pays africains ont connu des troubles de diverses origines, telles les luttes de libération nationale, les conflits à caractère sécessionniste, irrédentiste ou interethnique, les guerres civiles, toutes ces violences étant génératrices d'exodes. En 1997, le HCR (Haut Commissariat pour les réfugiés) recensait à l'échelle mondiale près de 23 millions de personnes relevant de sa compétence dont près de huit millions se trouvaient en Afrique : plus de quatre millions étaient considérés comme « réfugiés », deux millions, comme « déplacés internes » et 1,7 million, comme « rapatriés » (HCR, 1997).

Ces populations, qui fuient collectivement des situations de violence issues de conflits armés, de persécutions ou de répressions politiques ou religieuses, appartiennent à la catégorie des réfugiés dans le sens où elles cherchent refuge dans un autre lieu pour échapper à un danger, se mettre en sécurité. Toutefois, la législation internationale a créé trois groupes de réfugiés en fonction du statut qu'elle leur a reconnu : les « réfugiés statutaires », les « réfugiés clandestins » et les « déplacés internes ». Par exemple, parmi les six millions de Mozambicains qui s'enfuirent entre 1985 et 1991 pour échapper aux exactions des bandes armées, environ deux millions furent reconnus comme réfugiés statutaires dans les pays voisins et assistés dans les camps de différents types. Un nombre tout aussi important devinrent des réfugiés clandestins car, non enregistrés, ils survécurent sans assistance au-delà des frontières parmi la population locale. Enfin, quatre millions se déplacèrent à l'intérieur du pays en « déplacés internes » dont un million vers les havres précaires des périphéries des grandes villes (Wilson, 1992). Que recouvrent ces appellations devenues d'usage courant de « réfugiés statutaires ou conventionnels », « réfugiés clandestins » et « déplacés internes » ?

Les « **réfugiés statutaires ou conventionnels** » sont enregistrés comme tels, car ils franchissent une frontière et répondent aux critères

de la Convention de Genève de 1951, complétée par le Protocole de New York de 1967. En Afrique, ces instruments législatifs furent amendés par la Convention de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), convention régionale relative aux problèmes spécifiques des réfugiés en Afrique. Le HCR s'est vu reconnaître par la communauté internationale une triple compétence à l'égard de ces réfugiés, en leur apportant une protection juridique internationale, une assistance matérielle et en recherchant des solutions durables à leur situation. Les réfugiés, au sens juridique du terme, sont assistés dans des camps ou bien sont aidés à s'installer dans un pays tiers. Notons que, dans les pays du Sud, le statut de réfugié est concédé en bloc à tous ceux qui franchissent en masse une frontière, tant que le pays qu'ils fuient est reconnu comme étant en guerre. Par exemple, entre 1975 et 1982, tous les « boat people » vietnamiens qui débarquaient à Hong-Kong recevaient d'emblée le statut de réfugié. Toutefois, après cette période, les nouveaux arrivants furent tous considérés comme demandeurs d'asile et soumis individuellement à un interrogatoire serré qui se concluait généralement par le refoulement (Lanphier 1993).

La deuxième catégorie rassemble les « réfugiés de fait », c'est-à-dire ceux qui vivent une situation de réfugiés sans être reconnus comme tels par le droit international. Parmi eux, on distingue deux groupes :

Les « **réfugiés clandestins** » franchissent une frontière et se fondent dans le milieu rural ou dans les villes, vivant en clandestins dans le pays d'accueil. Dans les pays du Sud, cette forme d'exode est la plus fréquemment adoptée par des populations frontalières qui ont des affinités ethniques de l'autre côté de la frontière. Très souvent, on donne le nom de « dispersés » à ces réfugiés qui ne sont ni enregistrés, ni assistés. Les « boat people » fuyant aujourd'hui le Vietnam, Cuba ou Haïti, appelés aussi « réfugiés de la mer », sont considérés comme réfugiés clandestins et traités comme tels.

Les « **déplacés internes** » sont aussi appelés « réfugiés de l'intérieur ». Cette catégorie rassemble tous ceux qui, fuyant la violence, survivent par eux-mêmes en « déplacés » dans leur propre pays, trouvant refuge dans les périphéries des villes ou dans des régions isolées comme au Liberia, au Soudan, en Angola ou en Sierra Leone. Le Sud-Soudan abrite l'une des plus importantes populations de « déplacés », soit environ quatre millions de personnes et, en Angola, insécurité, banditisme et présence de mines terrestres empêchent toujours

1,2 million de personnes déplacées de retourner dans leur zone d'origine (HCR, 1997 : 106). Enfin, en Colombie, les combats qui opposent la guérilla, l'armée gouvernementale et les groupes paramilitaires ont chassé de leurs terres plus d'un million de « déplacés par la violence ». Ces populations déplacées ont été longtemps ignorées de la communauté internationale car, demeurant dans leur propre pays, elles étaient censées bénéficier de la protection de leur propre gouvernement. Toutefois, face à l'ampleur et à la gravité de la question humanitaire, le HCR a récemment élargi son mandat en étendant sa protection et son assistance à certains groupes de déplacés : en 1997, il assistait environ deux millions de personnes déplacées en Afrique, surtout au Mozambique où l'encadrement du retour et de la réinstallation des réfugiés fut l'occasion d'intégrer dans ce programme des groupes de personnes déplacées.

Pour des causes de dégradation ou destruction de l'environnement

Un autre type de violence se traduit par la destruction ou la dégradation de l'environnement, qui engendre des migrations de grande ampleur ; cette violence prend la forme, soit d'une dévastation brutale causée par des cataclysmes naturels, volcanisme, tremblements de terre ou inondations, soit d'une détérioration lente due aux sécheresses, à l'érosion, à la désertification ou à la salinisation des sols. Nous avons distingué deux groupes de population en fonction de la nature du dommage subi : d'un côté, les dévastations brutales créent des sinistrés, des victimes, de l'autre, les dégradations lentes produisent des « réfugiés de l'environnement ».

Les populations « sinistrées » ou « victimes » fuient les catastrophes environnementales telles que les inondations, tremblements de terre, typhons, raz-de-marée, épidémies, invasions acridiennes. Par exemple, dans la Chine méridionale, victime de fréquentes inondations causées par des typhons, l'année 1981 aura été marquée par des crues dévastatrices entraînant le déplacement forcé d'environ 1 300 000 personnes et un gigantesque effort de réhabilitation de 100 000 ha de terres (Gallais, 1994). Et plus récemment, l'été 1998 aura été marqué par les débordements catastrophiques du fleuve Yangtse, les ruptures volontaires ou accidentelles de certaines digues ayant entraîné la mort

de plus de 2 000 personnes, l'évacuation de centaines de milliers de « sans-abris » et l'inondation de plus de 21 millions d'hectares de terres arables (« 24 heures », 12 août 1998). Si certaines catastrophes peuvent être qualifiées de calamités naturelles, d'autres ont des origines humaines. Bhopal (Inde), Seveso (Italie) et surtout Tchernobyl (Ukraine) en sont des exemples criants. Pour n'évoquer que le désastre le plus connu, Tchernobyl, on sait que les 400 000 habitants de la zone irradiée ont été évacués, mais on dispose de peu d'informations et on s'interroge sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour aider sur le long terme cette population à reconstituer son niveau de vie. En effet, si l'assistance aux victimes de catastrophes est aujourd'hui rapidement opérationnelle, elle ne concerne trop souvent que la phase des secours d'urgence. Dès que l'attention médiatique disparaît, l'aide s'arrête. Évoquant le sort des sinistrés des raz-de-marée au Bangladesh, M. Islam (1992) dénonce l'absence de mesures de réhabilitation de ces populations sinistrées dont les plus pauvres viennent gonfler les bidonvilles de Dhaka.

Les « réfugiés de l'environnement » ou « éco-réfuégiés » sont ceux qui quittent leur lieu de résidence lorsque l'équilibre population-ressources est durablement rompu. Le concept de « réfugié de l'environnement » est apparu dans la littérature anglophone en 1985, dans un rapport publié par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) intitulé « Environmental Refugees » (El Hinnawi, 1985). Ce thème fit rapidement l'objet d'un intérêt et d'une polémique grandissants. Des chiffres énormes de population et des lieux multiples furent avancés, tels ceux publiés par N. Myers et J. Kent (1995 : 1) : « There are at least 25 million environmental refugees today, a total to be compared with 22 million refugees of traditional kind. They are mainly located in sub-saharan Africa (notably the Sahel and the Horn), the Indian sub-continent, China, Mexico and Central America ».

On parle de réfugiés de l'environnement en évoquant les éleveurs de l'Afrique sahélienne chassés vers le sud par les grandes sécheresses à répétition de ces dernières années (Gado, 1993). On parle aussi de réfugiés de l'environnement lorsque des paysans quittent leurs terres dévastées par des armées qui utilisent ce moyen comme stratégie anti-insurrectionnelle. Au Sud-Vietnam, par exemple, d'énormes quantités d'herbicides furent épandues par avion sur des surfaces considé-

rables, entre 1962 et 1970, forçant ainsi les paysans à quitter leurs terres brûlées ; d'autres pratiques de ce type ont eu lieu récemment au Salvador, au Guatemala et au Cambodge, créant des réfugiés de l'environnement souvent rassemblés, par la suite, dans des villages modèles ou villages stratégiques, afin de mieux les contrôler (Glassman, 1992). Et dans la presse, on a évoqué récemment les longs cortèges de réfugiés de l'environnement chassés de leurs terres par les désastres écologiques provoqués par le phénomène climatique d'El Niño, en 1997.

Une diversité de termes qualifie ces migrants forcés : réfugiés écologiques mais aussi « réfugiés de la misère », lorsqu'ils viennent frapper aux portes de l'Europe, ou « réfugiés de la famine », lorsqu'ils échouent dans les bidonvilles de la périphérie de Nouakchott ou de Khartoum. Ces diverses appellations démontrent le flou de la définition juridique de ce groupe de population non reconnu comme réfugié au regard du droit international ; elles prouvent également que les politiques migratoires tendent à amalgamer migrants économiques et réfugiés de l'environnement. Comme le soulignent H. Domenach et M. Picouet (1995 : 117) « ce concept demeure fortement controversé en raison de ses implications politiques et idéologiques. L'absence d'un statut international légal laisse encore régner une grande confusion dans l'identification de cette catégorie ».

Pour des raisons d'aménagement du territoire

Si les médias nous informent des fuites tragiques des réfugiés dans un contexte de guerre ou d'exodes dus aux sécheresses, nous ignorons souvent les drames qui se cachent derrière d'autres déplacements forcés passés sous silence. Il s'agit des transferts de population dus aux projets d'aménagement ou de conservation de l'environnement. Un rapport publié, en 1996, par la Banque mondiale fait état de 80 à 90 millions de personnes expulsées de par le monde de leur lieu de résidence, pendant la dernière décennie, par des projets d'aménagement. Ce rapport souligne aussi le fait que dans les pays du Sud, les transferts pour cause d'aménagement du territoire s'amplifieront dans un avenir proche, en raison de la multiplication des infrastructures dans un contexte de croissance démographique (Banque mondiale, 1996). Ces chiffres parlent d'eux-mêmes pour dénoncer la gravité de

cette forme de mobilité forcée. Aux projets d'aménagement, s'ajoutent les politiques dirigistes de redistribution et de sédentarisation de la population, sources de trois groupes de déracinés : les populations « transférées » ou « transplantées », « évacuées » ou « regroupées » et enfin « sédentarisées ».

Les populations « transférées » sont expropriées au nom de l'intérêt public. Les grands travaux d'aménagement du territoire se multiplient dans les pays du Sud : barrages-réservoirs, voies de communication, rénovations urbaines, mines, création de parcs nationaux, forêts classées, ranchs, périmètres agricoles, chassent de leurs terres des populations de plus en plus nombreuses. L'ouvrage titanesque du barrage des Trois Gorges, en construction sur le fleuve Yangtse en Chine, aura pour conséquence le transfert de plus de 1,9 million de personnes, habitants de quelque 1 400 agglomérations et villages, et sera l'un des déplacements humains planifié le plus important de cette fin de siècle (Zich, 1997). Ces groupes humains transférés sont appelés aussi « déguerpis » ou « oustees » en langue anglaise, une appellation courante dans la littérature indienne sur les déplacements involontaires de population.

Les populations « évacuées » sont expropriées au nom de politiques d'aménagement qui se traduisent par des redistributions territoriales de groupes humains. La période coloniale fut marquée de regroupements imposés en villages le long des routes. Plus récemment, de gigantesques déplacements humains furent incités par les autorités, pour réduire les disparités territoriales en termes de démographie et d'économie. Par exemple, au Vietnam, dans les années 1960-70, deux grands mouvements de population furent incités par les autorités, le premier affectant environ 1,2 million d'agriculteurs kinh des basses plaines, contraints à se déplacer vers les provinces montagneuses du Nord, l'autre, provoquant la sédentarisation aux côtés des Kinh de plus d'un million de montagnards agriculteurs itinérants appartenant à des minorités ethniques (Schaeffer-Dainciart, 1998). D'autres vastes redistributions planifiées de population eurent lieu en Afrique, notamment en Éthiopie, en Tanzanie et au Mozambique. En Tanzanie, accéder à l'autosuffisance alimentaire dans le cadre du socialisme et de la collectivisation, supposait la création de villages communautaires, dits villages Ujamaa. Ce programme obligatoire de « villagisation », mis en place en 1973, concerna plus de cinq millions de paysans issus

de hameaux dispersés qui furent regroupés sous la contrainte dans plus de 8 000 villages de 250 à 600 familles chacun (Joinet, 1981). En Éthiopie, une opération semblable de « villagisation » débuta dans les années 1980. L'intention du gouvernement éthiopien était de regrouper la population rurale de chaque région dans des villages uniformes. Les déplacements eurent lieu sur de courtes distances et plus de 2,5 millions de personnes furent ainsi « villagisées » contre leur gré.

Une autre forme de déplacement forcé eut lieu en Éthiopie, en réponse à la sécheresse de 1984. Pour lutter contre la famine qui sévissait sur les hauts plateaux du Nord très peuplés, le gouvernement décida un transfert de population vers le sud. Cette politique de « bascule » démographique, des hautes terres vers les basses terres, prit le nom de « resettlement ». Ce véritable transfert s'effectua sur de longues distances et engendra de fortes résistances (Pankhurst, 1992). Si les raisons officielles de cette redistribution dirigiste étaient d'ordre économique, elles cachaient d'autres causes essentiellement stratégiques, c'est-à-dire vider de leur population les zones de refuge des Fronts d'opposition, Front pour la libération du Tigré (FLPT) et Front pour la libération de l'Érythrée (FPLE), afin d'éviter tout soutien politique. Deux mouvements forcés de population eurent ainsi lieu en parallèle, en Éthiopie, celui de la « villagisation » et celui du « resettlement ».

Les populations « sédentarisées » sont généralement des éleveurs nomades immobilisés par la politique dirigiste d'un pouvoir central qui cherche à les contrôler. Les autorités ont toujours jugé le nomadisme incompatible avec la constitution d'un État moderne ; cela se traduit par des mesures qui tendent à fixer les tribus nomades comme celles qui ont touché les tribus bédouines du sud-Tunisien (Sandron, 1998). Sédentariser ces communautés nomades, pour lesquelles la mobilité fait partie intégrante de leur mode de vie, entraîne des modifications profondes de leurs structures sociales, de nouvelles relations avec les sociétés sédentaires et des répercussions importantes sur l'écologie de milieux fragiles.

Pour des considérations politiques et stratégiques

Lorsqu'une autorité souveraine décide du déplacement forcé de certaines communautés pour des considérations politiques et stratégiques, les mesures coercitives employées créent divers types de déplacés : des populations raflées et regroupées, expulsées, refoulées, déportées ou rapatriées sous la contrainte

Les populations « raflées » et « regroupées » subissent un déplacement coercitif de la part de forces armées qui utilisent ce moyen comme stratégie de contre-insurrection. Les raffles et regroupements sont une arme de guerre, une forme de répression dans le cadre d'une pacification, par exemple. Le but premier est d'évacuer, ensuite de regrouper pour mieux contrôler. En Algérie, pendant la guerre d'Indépendance, l'armée française entreprit une action d'évacuation de certaines zones montagneuses, dans le but de faire le vide des lieux qu'elle ne réussissait pas à contrôler ; ces secteurs furent décrétés « zones interdites ». L'objectif était d'ôter aux rebelles l'appui logistique et le soutien qu'ils trouvaient dans ces hameaux isolés (Lesne, 1962). Les populations raflées, qu'on avait dénommé « les regroupés » furent rassemblées dans des centres surveillés dits « villages de regroupement ». Dans un premier temps, de 1954 à 1957, l'armée ne s'inquiéta que de « vider les zones qu'il lui était difficile de contrôler, sans se soucier très précisément des populations évacuées, sans se donner pour objectif explicite d'organiser leur implantation et, par là, toute leur existence » (Bourdieu, Sayad, 1964 : 12). Ce n'est que plus tard, que le regroupement devint l'objet direct d'une véritable politique. En 1960, le nombre des Algériens regroupés atteignait 2 157 000 soit le quart de la population totale (Bourdieu, Sayad, 1964 : 13).

Le regroupement forcé, utilisé comme technique anti-guerilla, a été subi par de nombreuses populations réparties dans le monde, comme les Indiens du Guatemala rassemblés par la force dans des villages dits « modèles », ou bien les Mozambicains parqués par les Portugais dans des villages dits « stratégiques » ou « aldeamentos », ou encore les Éthiopiens rassemblés à la fin des années 1960 dans des « hameaux de sécurité » sous le contrôle de l'armée. On retrouve une situation semblable au Myanmar (ex-Birmanie) où un million d'habitants de

l'est du pays ont été déplacés puis regroupés de force pour vider des régions occupées par la guérilla (HCR, 1997).

Les populations « expulsées » font référence aux expulsions de masse de travailleurs étrangers, de groupes nationaux ethniques ou religieux, qui ont marqué l'histoire récente de pays africains. De larges mouvements d'expulsion de travailleurs étrangers et leurs familles ont été entrepris dans des contextes de crise politique et économique : deux millions de travailleurs, en grande partie ghanéens, furent expulsés par le Nigeria en 1983, 300 000 Jordaniens, essentiellement d'origine palestinienne, furent chassés du Koweït et des États du Golfe vers la Jordanie en 1990-91, ou encore 800 000 Yéménites furent renvoyés chez eux depuis l'Arabie saoudite, le Koweït et les autres États du Golfe. Au Sénégal également, les tensions avec la Mauritanie se traduisirent par l'expulsion des commerçants mauritaniens. Ces retours forcés, massifs et soudains de groupes spécialisés dans certaines activités, eurent un impact économique considérable sur les zones de départ comme sur les régions d'accueil. Ces expulsions ont également concerné des nationaux, telle la communauté asiatique ougandaise, forte de 50 000 personnes, qui fut expulsée et spoliée de ses biens par le régime d'Amin Dada en 1972, ou encore le groupe religieux des Témoins de Jéhovah chassé du Malawi.

Les populations « refoulées » subissent les effets d'une décision politique qui les expulse d'une région dont elles ne sont pas originaires ; elles demeurent toutefois dans leur pays : ce fut le cas des 800 000 Kasaiens de l'ex-Zaïre qui, entre 1992 et 1994, furent chassés de la province minière du Shaba, où ils étaient installés depuis des décennies, pour être rapatriés au Kasai. Ce retour forcé aura de multiples conséquences, appauvrissant durablement la région minière, mais aussi faisant surgir la vitalité de la société civile, principalement des églises, dans l'encadrement des refoulés (Pourtier, 1998).

Les populations « déportées » sont constituées de nationaux expulsés de leur pays et déportés vers un autre lieu. L'intervention porte à la fois sur l'expulsion, le déplacement et le lieu d'accueil. Le mouvement forcé est accompagné et contrôlé jusqu'à sa destination. On fait ici référence à la déportation massive des Acadiens immortalisée par A. Maillet, ou bien à la communauté négro-mauritanienne déportée en 1989 vers la rive Sénégalaise du fleuve Sénégal (Santoïr, 1998).

D'autres populations sont « rapatriées sous la contrainte ».

Généralement, les retours d'exil sont des mouvements spontanés, décidés par les intéressés. Évoquant les entretiens qu'elle avait eus avec des Chiliens exilés en France, A.-M. Gaillard souligne combien le retour représentait la seule fin logique de leur exil et s'imposait, puisque leur départ avait été contraint (Gaillard, 1997). Toutefois, les retours d'exil sont parfois exigés par des circonstances extérieures comme des décisions politiques ou des conflits dans le pays d'accueil. F. Jean, de l'ONG Médecins sans frontières, dénonce le fait que « certaines des opérations de rapatriement mises en œuvre au cours des dernières années (Sri Lanka, Birmanie, Rwanda) furent engagées sans que le principe du volontariat ait toujours été respecté » (Jean, 1996 : 37) ; dans ce cas, le rapatriement est une forme de mobilité forcée. Les exilés, obligés de retourner chez eux en s'exposant aux risques qu'ils ont fuis, deviennent des doubles déracinés. Leur retour anticipé les transforme en « réfugiés de l'intérieur » ayant à nouveau besoin d'assistance.

D'autres cas de rapatriements forcés concernent les reflux massifs qui se sont produits dans les colonies au moment des Indépendances. Ces rapatriements forcés liés à l'effondrement des empires coloniaux ont concerné un grand nombre de gens : 1,5 million de rapatriés d'Afrique du Nord et 150 000 à 200 000 Harkis, musulmans d'Algérie engagés aux côtés de l'armée française, arrivèrent en France ; 600 000 *retornados* quittèrent l'Angola et le Mozambique pour le Portugal. L'accueil, la réinsertion et l'indemnisation de ces rapatriés forcés, porteurs de revendications envers leur État d'origine furent extrêmement coûteux en termes sociaux et économiques (*Encyclopaedia Universalis*, 1997).

Cette typologie démontre la diversité et l'ampleur des situations de déracinement. Toutefois, on ne peut faire de distinctions trop strictes et étiqueter formellement et durablement chacun de ces groupes. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, les motivations de départ sont devenues si complexes qu'il est difficile de distinguer celles qui prédominent dans la décision du déplacement. L'exemple déjà cité des « boat people » de Gibraltar forçant les portes de la forteresse Europe est significatif. Ensuite, certains groupes peuvent changer d'appellation en fonction des conditions de leurs mouvements successifs. C'est ainsi qu'un grand nombre de Palestiniens, ayant

obtenu un statut de réfugiés en Jordanie, devinrent par la suite des migrants économiques dans les pays pétroliers, avant de subir le sort des rapatriés forcés après la guerre du Golfe (Van Hear, 1993). Ou bien, des personnes « transférées » par des projets d'infrastructure, faute d'un programme de réinstallation adéquat, décident de fuir les lieux de réinstallation où leurs conditions de vie se sont dégradées, devenant ainsi des migrants économiques. Ce fut le cas de nombreux Ghanéens réinstallés à la périphérie du lac Volta, dans des zones isolées et mal aménagées, après la construction du barrage d'Akosombo.



Cet article est une esquisse d'un vaste sujet, celui de la mobilité géographique forcée. Il ne s'agit que d'un essai ouvrant à la réflexion et la discussion. S'il met en lumière quelques caractères spécifiques de ces mouvements de masse et construit une typologie révélatrice de leur diversité, d'autres caractères et d'autres typologies sont à explorer qui remettront probablement en cause la classification présentée ci-dessus. Les mouvements d'origines diverses doivent être source d'analyses comparatives approfondies qui devraient permettre de dégager similitudes et divergences, tant au niveau des contextes géopolitiques que de celui des comportements de populations, leur prise en charge, leur statut et leur enracinement dans un nouvel espace.

Enfin, nous avons voulu démontrer qu'au-delà de la tragédie humaine et des violations des droits de l'homme, les mouvements de masse méritent une attention particulière par leur dimension, leurs particularités et leurs répercussions démographiques, économiques et sociales tant dans les lieux de départ que dans les espaces d'accueil.

Bibliographie

- Banque mondiale, 1996 —
« Resettlement and Development. The Bankwide Review of Projects Involving Involuntary Resettlement 1986-1993 ». *Environment Department Papers* n° 032, 188 p.
- Bocco (R.), 1993 —
« Migrations, démocratisation, médiations : enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient », in R. Bocco et M. Djaili (eds) : *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*. Presses Universitaires de France : 9-29.
- Bourdieu (P.), Sayad (A.), 1964 —
Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie. Les éditions de Minuit, 225 p.
- Cambrézy (L.), 1998 —
« Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi », in V. Lassailly-Jacob (ed.) : « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 79-94.
- Carron (A.) et (C.), 1986 —
Nos cousins d'Amérique : histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle. Collection Mémoire vivante, Monographic SA, Sierre, Suisse, 300 p.
- Cernea (M.), 1998 —
« La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique », in V. Lassailly-Jacob (ed.), « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 11-28.
- Domenach (H.), Picouet (M.), 1995 —
Les migrations. PUF, collection « Que Sais-je ? », 127 p.
- El Hinnawi (E.), 1985 —
Environmental Refugees. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya, 41 p.
- Fogel (F.), 1997 —
Mémoires du Nil. Les Nubiens d'Égypte en migration. Karthala, 397 p.
- Gado (B.), 1993 —
Histoire des famines au Sahel. Étude des grandes crises alimentaires (XIX^e-XX^e). L'Harmattan.
- Gaillard (A. M.), 1997 —
Exils et retours : Itinéraires chiliens. CIEMI-L'Harmattan, 303 p.
- Gallais (J.), 1994 —
Les Tropiques, Terres de risques et de violences. Armand Colin, Paris, 271 p.
- Glassman (J.), 1992 —
« Counter-Insurgency, Ecocide and the Production of Refugees : Warfare as a Tool of Modernization » in « Environmental Refugees », *Refuge*, Vol. 12, n° 1, juin 1992 : 27-30.
- Hansen (A.), Oliver-Smith (A.) eds, 1982 —
Involuntary Migration and Resettlement. The problems and responses of Dislocated People. Westview Press, Boulder, Colorado.
- HCR, 1997 —
Les réfugiés dans le monde 1997-1998. Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire. La Découverte, Paris, 296 p.
- Islam (M.), 1992 —
« Natural Calamities and Environmental Refugees in Bangladesh », in « Environmental Refugees », *Refuge*, Vol. 12, n° 1, juin 1992 : 5-10
- Jean (F.), 1996 —
« La fin des réfugiés ? in *Populations*

- en danger 1996. Action humanitaire et protection des civils. Rapport annuel de Médecins sans Frontières. La Découverte, Paris : 31-45.*
- Joinet (B.), 1981 —
Tanzanie. Manger d'abord. Karthala, Paris.
- Lanphier (M.), 1993 —
« Les "boat people" à Hong Kong : de la politique d'accueil à la politique de rapatriement, in *Documents du GERAC, Groupe d'études et de recherches sur l'Asie contemporaine.* Université Laval, Québec : 53-65.
- Lassailly-Jacob (V.), 1996 —
« En Afrique, sur les chemins de l'exil ». *Hommes et Migrations*, 1198-1199 : 22-30.
- Lassailly-Jacob (V.), 1998 —
« Introduction », in V. Lassailly-Jacob, (ed.) *Communautés déracinées dans les pays du Sud. Autrepart*, n° 5, : 5-10.
- Lesne (M.), 1962 —
« Une expérience de déplacement de population : les centres de regroupement en Algérie ». *Annales de géographie*, n° 71.
- Levang (P.), 1997 —
La terre d'en face : la transmigration en Indonésie. Orstom, collection À Travers Champs, 419 p.
- Maillet (A.), 1979 —
Pélagie-la-Charrette. Grasset, 315 p.
- Marie (C.V.), 1996 —
« Migrations de crise... ou crises des migrations », in N. Robin (ed.), *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993.* Orstom, Eurostat : 53-55.
- Myers (N.), Kent (J.), 1995 —
Environmental Exodus. An Emergent Crisis in the Global Arena. Climate Institute, Washington D.C., 214 p.
- Pankhurst (A.), 1992 —
Resettlement and famine in Ethiopia. The villagers' experience. Manchester University Press.
- Pourtier (R.), 1998 —
« Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques », in V. Lassailly-Jacob, (ed.) « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 137-154.
- Rebelle (B.), 1995 —
Éleveurs et réfugiés : vivre l'exil et préparer demain. *Habbanae* n° 37, octobre : 7-10.
- Robin (N.), 1996 —
Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993. Orstom, Eurostat.
- Sandron (F.), 1998 —
« L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien », in V. Lassailly-Jacob, (ed.), « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 63-78.
- Santoir (C.), 1998 —
« Les naufragés du fleuve : le problème des réfugiés mauritaniens dans la vallée du fleuve Sénégal », in V. Lassailly-Jacob, ed., « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 95-120.
- Sauvain-Dugerdil, (C.) et Preiswerk (Y.) 1993 —
« Vers un ailleurs prometteur... » in *Vers un ailleurs prometteur... L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?* Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève et Presses Universitaires de France, Paris : 15-26.

- Schaeffer-Dainciart (S.), 1998 —
« Redistribution spatiale de la population et collectivisation du Nord-Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités », in V. Lassailly-Jacob, ed., « Communautés déracinées dans les pays du Sud ». *Autrepart*, n° 5 : 45-62.
- Scudder (T.), Colson (E.), 1982 —
« From Welfare to Development : A conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People », in A. Hansen and A. Oliver-Smith (eds), *Involuntary Migration and Resettlement. The Problems and Responses of Dislocated People*. Westview Press, Boulder, Colorado.
- Simon (G.), 1995 —
Géodynamique des migrations internationales dans le monde. PUF, 429 p.
- Suhrke (A.), 1994 —
Environmental Degradation and Population Flows, *Journal of International Affairs*, vol. 47, n° 2 : 473-496.
- Van Hear (N.), 1993 —
« L'impact des rapatriements forcés vers la Jordanie et le Yémen pendant la crise du Golfe » in *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Presses Universitaires de France : 101-116.
- Vingt Quatre heures*, grand quotidien Suisse, 12 août 1998 —
« Inondations catastrophiques en Chine : aucun espoir de répit dans l'immédiat : 4.
- Wilson (K.), 1992 —
Internally Displaced, Refugees and Returnees from and in Mozambique. Refugee Studies Programme Report, Oxford, 61 p.
- Zich (A.), 1997 —
« China's Three Gorges. Before the Flood ». *National Geographic Magazine*, 192, September : 7-33.